

**INTERMITTENTS DU SPECTACLE :
Le Front de gauche 65 soutient leur combat.**

Alors que le budget du Ministère de la Culture est en baisse, que les baisses des dotations publiques de l'Etat aux collectivités territoriales impactent très directement tous les secteurs de la culture, une nouvelle convention de l'assurance chômage va encore fragiliser les conditions d'indemnisation des intermittents du spectacle et donc, l'existence de la création culturelle en France.

En dépit de l'opposition des deux syndicats majoritaires de ce secteur (CGT-CGC), cet accord devrait entrer en application dès le 1er juillet prochain. Il s'agit d'un véritable déni de démocratie sous la pression du patronat et d'un passage en force.

Les intermittents exigent du gouvernement et du ministre du travail, qu'ils ne donnent pas leur agrément à l'accord du 22 mars.

Les intermittents refusent de voir leurs droits diminuer constamment depuis 2003.

Représentant 3,5% des chômeurs, ils touchent 3,4% des indemnités alors qu'ils sont accusés de vider les caisses de l'assurance chômage.

Ils sont aujourd'hui indispensables à toute manifestation culturelle

Le gouvernement doit entendre les protestations non seulement des professionnels de la culture mais également des centaines de parlementaires et d'élus locaux qui défendent le développement et l'aménagement culturel de leurs territoires directement liés à l'activité économique et à la création d'emplois non négligeable dans le contexte économique actuel.

Le Front de gauche 65 soutient sans condition cette lutte légitime des intermittents et invite le gouvernement à relancer de nouvelles négociations des partenaires sociaux qui prennent en compte les propositions des syndicats majoritaires du secteur.